

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 mars 2024**

DELIBERATION N ° 2024/37

**RENOUVELLEMENT DES VOIRIES, RESEAUX HUMIDES ET SECS SUR LE SECTEUR DE
L'AUPILLON - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA
COMMUNE DES THUILES 04400 ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Date de convocation : 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absent(s) : **11**

- dont suppléé(s) : **0**

- dont représenté(s) : **8**

Résultat du vote :

Votants : **23**

- dont « pour » : **22**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstentions » : **1**

PRESENTS :

Mmes **GARCIER** Clarisse (*quitte la séance avant le vote de la question n°17*), **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès, **REYNAUD** Sandra et **VAGINAY RICOURT** Sophie.

MM. **BOUGUYON** Yvan (*quitte la séance pendant le débat et le vote de la question n°23*), **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **ISOARD** Bernard, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **OLIVERO** Albert (*quitte la séance avant le vote de la question n°17*), **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne (*pouvoir à VAGINAY RICOURT Sophie*), **BARDIN** Régine (*pouvoir à OKROGLIC Dominique*), **DONNEAUD** Chantal (*pouvoir à GARCIE-RICHAUD Hélène*), **MATTERA** Wendy (*pouvoir à REYNAUD Sandra*) et **OCCELLI** Chloé (*pouvoir à FORTOUL Jacques*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*), **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à CAPEL Denis*) et **REYNAUD** Frédéric (*pouvoir à TRON Jean-Michel*).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme REYNAUD Sandra

C.C.V.U.S.P. - Séance du 26 mars 2024

Ordre n°18

Délibération n°2024/37

Classification ACTES : 1.7 Actes spéciaux et divers

OBJET : RENOUELEMENT DES VOIRIES, RESEAUX HUMIDES ET SECS SUR LE SECTEUR DE L'AUPILLON - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DES THUILES 04400 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'opportunité de réaliser les travaux de tranchées de manière coordonnée avec la Commune des Thuiles pour les réseaux humides (eau potable, eaux usées (EU), eaux pluviales) et les réseaux secs (électricité, télécom, éclairage) ;

CONSIDERANT l'intérêt sur le plan technique et économique de coordonner ces travaux ;

CONSIDERANT que la Commune des Thuiles va voter lors de son prochain conseil municipal une délibération approuvant le projet de réfection des réseaux secs et humides du secteur Aupillon en groupement de commandes et les termes de la convention constitutive objet de la présente délibération ;

CONSIDERANT que les articles L 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique prévoient la possibilité de créer des groupements de commandes entre collectivités territoriales afin de passer conjointement des marchés publics ;

VU la cohérence entre le projet de renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées et le projet de réfection globale de la commune des Thuiles sur le secteur de l'Aupillon ;

CONSIDERANT l'enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération de renouvellement des réseaux d'eaux usées, à hauteur de :

ETUDES (maitrise d'œuvre, études annexes, essais, ...)	: 10 000 € H.T.
TRAVAUX de renouvellement des réseaux EU	: 80 000 € H.T.
COUT TOTAL OPERATION	: 90 000 € H.T.

VU le projet de convention de groupement de commande qui lui est présenté ;

VU l'avis favorable de la commission « Environnement » réunie le 19 mars 2024 ;

Sur proposition de Jean-Michel TRON, vice-président en charge de l'environnement,

Après en avoir délibéré,

À la majorité des membres présents et représentés, (Mme REYNAUD Sandra n'ayant pas pris part au vote)

- **DECIDE** de créer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et la Commune des Thuiles en vue de la désignation d'un maître d'œuvre, un coordonnateur SPS commun et de la consultation des entreprises de travaux,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive établie selon les articles L 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention constitutive et tous les documents afférents à cette décision,
- **PREND ACTE** conformément à la convention constitutive précitée que la consultation de maîtrise d'œuvre, du coordonnateur SPS et d'entreprises de travaux se fera selon la procédure adaptée,

C.C.V.U.S.P. - Séance du 26 mars 2024

Ordre n°18

Délibération n°2024/37

Classification ACTES : 1.7 Actes spéciaux et divers

- **AUTORISE** la Présidente à procéder à la signature des marchés de maîtrise d'œuvre, de coordination SPS et de travaux à intervenir après avis de la Commission d'examen des offres du groupement,
- **DIT** que cette Commission d'examen des offres sera composée, à minima, de :
 - 2 membres de la commune des Thuiles
 - 2 membres de la CCVUSP
- **DESIGNE**, Mme **JACQUES Elisabeth** et Mme **OKROGLIC Dominique** en tant que membres représentants de la CCVUSP à ladite commission d'examen des offres, après un vote à main levée proposé par la présidente et accepté à l'unanimité des membres présents.
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au Budget annexe assainissement 2024.
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles de la part du Conseil Départemental 04 et de l'Agence de l'Eau RMC.
- **SOLLICITE** une dérogation pour pouvoir engager les prestations avant l'accord éventuel d'attribution d'aides.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte administratif ou notarié afférent au passage des réseaux sur les terrains traversés.
- **AUTORISE** la Présidente à effectuer toutes les formalités de publication nécessaires.
- **AUTORISE** la Présidente à lancer une consultation par voie de marché à procédure adaptée.
- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus en dépenses et en recettes sur le budget annexe assainissement 2024 pour la partie conception (études) et 2025 pour la partie réalisation (travaux).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES

